



**NATIONS
UNIES**

UNEP/EA.6/15



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
22 mars 2023

Français
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Sixième session
Nairobi, 26 février–1^{er} mars 2024**

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour provisoire de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement

Lettre datée du 6 février 2023, adressée à la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Au nom du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et conformément à l'article 11 du règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement, j'ai l'honneur de demander qu'une question supplémentaire intitulée « Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement » soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la sixième session de l'Assemblée.

Une note explicative est jointe à la présente lettre.

J'ai également l'honneur de demander que la présente lettre et son annexe soient distribuées en tant que documents de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.

(Signé) Leila Benali
Ministre de la transition énergétique et du développement durable du Maroc
Présidente de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Annexe

Note explicative

1. Par sa décision 5/4 du 2 mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a fait siens les résultats de la réunion dressant le bilan du processus d'examen par le Comité des représentants permanents de l'Assemblée pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de ses organes subsidiaires, comme convenu à la huitième réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents, qui s'est tenue à Nairobi du 25 au 29 octobre 2021.
 2. Au paragraphe 6 du document final de cette réunion de bilan, il est recommandé que les contributions et la participation active à l'Assemblée des accords multilatéraux relatifs à l'environnement soient renforcées – sous la direction du Bureau de l'Assemblée pour l'environnement, avec l'appui du Secrétariat du PNUE et en étroite coopération avec les secrétariats de ces accords – dans le but d'assurer une plus grande cohérence entre les résolutions de l'Assemblée pour l'environnement et les décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tout en respectant pleinement l'indépendance ces accords et sans imposer de nouvelles exigences aux parties contractantes. Cette question, dont l'inscription à l'ordre du jour est proposée, vise à aider les accords multilatéraux relatifs à l'environnement à contribuer et à participer de la sorte à l'Assemblée, tout en leur offrant la possibilité de dialoguer entre eux ainsi qu'avec les États Membres, et ce, dans l'optique d'améliorer la gouvernance de l'environnement.
 3. À cet égard, au paragraphe 6 b) du document final, il est recommandé à l'Assemblée pour l'environnement d'envisager d'inscrire la question de la « Coopération avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement » à l'ordre du jour de ses sessions.
 4. Par la suite, à la neuvième réunion annuelle de son sous-comité, qui s'est tenue du 24 au 28 octobre 2022, le Comité des représentants permanents a recommandé que le Bureau de l'Assemblée pour l'environnement propose de modifier l'ordre du jour provisoire de la sixième session de l'Assemblée afin d'y inscrire une nouvelle question intitulée « Coopération avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ».
 5. À leur réunion conjointe du 30 janvier 2023, les bureaux de l'Assemblée pour l'environnement et du Comité des représentants permanents ont décidé de proposer qu'une question supplémentaire intitulée « Coopération avec les accords multilatéraux relatifs à l'environnement » soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la sixième session de l'Assemblée, et ils ont prié la Présidente de la sixième session de l'Assemblée d'écrire, au nom du Bureau, à la Directrice exécutive du PNUE pour lui demander, conformément à l'article 11 du règlement intérieur de l'Assemblée, d'inscrire cette question supplémentaire à l'ordre du jour provisoire de la sixième session de l'Assemblée.
-